

DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL

TARIFS SAISON 2019/2020

validé lors du Comité de Direction du 27/08/2019

• Article 1

COTISATIONS	2018/2019	2019/2020
Individuelle (licence)	18,00	18,00
Clubs	26,00	26,00
ENGAGEMENTS	2018/2019	2019/2020
1ère Division	49,50	49,50
2ème Division	40,50	40,50
3ème Division	34,00	34,00
4ème Division	31,00	31,00
5ème Division	26,00	26,00
Championnat U18 (Tarif pour la saison et non plus par phase)	24,00	24,00
Championnat U17 (Tarif pour la saison et non plus par phase)	22,00	22,00
Championnat U15G ou U15F (Tarif pour la saison et non plus par phase)	20,00	20,00
Championnat U13G ou U13F (Tarif pour la saison et non plus par phase)	18,00	18,00
Championnat U11G ou U11F CD du 27/08/19 (Tarif pour la saison et non plus par phase)	26,00	20,00
Championnat U9 CD du 27/08/19 (Tarif pour la saison et non plus par phase)	26,00	20,00
Championnat U7 CD du 27/08/19 (Tarif pour la saison et non plus par phase)	26,00	20,00
Futsal sans Gymnase	26,00	26,00
Vétérans	28,00	28,00
Féminines (Tarif pour la saison et non plus par phase)	33,00	33,00
Coupe du Cher	57,50	57,50
Coupe M. Guéritat	18,50	18,50
Coupe R. Feigenblum	18,50	18,50
Coupe G. Pichonnat	27,00	27,00
Coupe F. Sineau	12,50	12,50
Coupe U15	12,50	12,50
Coupe U13 et U11	11,00	11,00
Coupes Féminines	15,50	15,50
Coupe Football Diversifié (Entreprise, Futsal et loisirs) Seniors	22,00	22,00
Coupe Football Diversifié (Entreprise, Futsal et loisirs) Jeunes => U19	11,00	11,00
PRELEVEMENTS FORFAITAIRES (par match à domicile)	2018/2019	2019/2020
1ère Division	25,00	25,00
2ème Division	22,00	22,00
3ème Division	17,00	17,00
4ème Division	15,00	15,00
5ème Division	12,00	12,00
FRAIS DE DOSSIER	2018/2019	2019/2020
Autorisation tournoi	GRATUIT	GRATUIT
Changement Date Heure Match Seniors	12,50	12,50
Confirmation Réserves, Réclamations et Evocations	70,00	70,00
Frais de procédure d'Appel auprès Bureau	110,00	110,00
Frais de procédure d'Appel auprès de la Commission d'Appel (Affaire Disciplinaire)	110,00	110,00
Caution nouveau club ou reprise d'activité	360,00	360,00
Homologation des Terrains	36,00	36,00
Contrôle éclairage (nocturne)	36,00	36,00
Relance situation de trésorerie club :	17,50	17,50
Solde de trésorerie non réglé dans les délais (par relance)	10% du solde dû	10% du solde dû
Formation candidat arbitre	80,00	80,00
AMENDES	2018/2019	2019/2020
* Absence Assemblée Générale :		
=> Non présent	70,00	70,00
=> Représenté avec pouvoir par un autre club	35,00	35,00
Licence manquante (date fixée par la Ligue Centre-Val de Loire)	20,00	20,00
Lettre taxée	13,00	13,00
Feuille de match hors délai	16,00	16,00
+ Par jour de retard	11,00	11,00
Non respect du statut de l'arbitrage D1 => par arbitre et par an	/	120,00
Non respect du statut de l'arbitrage Divisions inférieures => par arbitre et par an	/	50,00
Club recevant ne prévenant pas dans les 48 heures qu'un match n'a pas lieu	19,00	19,00
Engagement non parvenu dans les délais	51,00	51,00
+ Par jour de retard	11,00	11,00

Abandon de terrain	92,00	92,00
Joueur, Dirigeant suspendu participant à une rencontre	166,00	166,00
Club ne demandant pas Autorisation de Tournoi	100,00	100,00
Club ne demandant pas Autorisation de Match Amical	100,00	100,00
Feuille de Match non conforme	16,00	16,00
Modification hors délai (moins de 15 jours) Jeunes => U19	16,00	16,00
Joueur sélectionné absent sans motif	35,00	35,00
Joueur et Dirigeant, Accompagnateur et Educateur non licencié, non qualifié (figurant sur la Feuille de Match)	50,00	50,00
Fraude sur identité	420,00	420,00
Non retour de document réclamé par le District	170,00	170,00
Non envoi de rapport demandé par une Commission Officielle (pour arbitre, compte du club d'appartenance débité)	50,00	50,00
Joueur pratiquant en catégorie non autorisée	36,50	36,50
Retrait équipe avant Championnat :		
=> Seniors	51,00	51,00
=> Jeunes	26,50	26,50
=> Jeunes (si modification calendrier)	56,00	56,00
Absence non excusée par écrit à une Convocation Officielle devant une Commission	50,00	50,00
Club ne réglant pas l'indemnisation de l'Officiel à l'issue de la rencontre (en complément de l'indemnisation de l'officiel)	par officiel 35,00	par officiel 35,00
Absence d'une équipe engagée en Compétitions Jeunes U7 à U9 (Coupe, challenge, Plateau ,,,)	16,00	16,00
Club recevant ne mettant pas à la disposition de l'adversaire un jeu de maillots numérotés, si couleurs non distinctes (Cf. Artivle 10 Alinéa 1 des Règlements Généraux de la ligue et de ses Districts)	100,00	100,00
Club déclaré fautif de l'échec de la FMI (2ème avertissement)	100,00	100,00
Synchronisation tardive FMI	20,00	20,00
Educateur non déclaré	par rencontre 50,00	par rencontre 50,00
Educateur non formé à l'issue de la saison	350,00	350,00
DOSSIER DISCIPLINE	2018/2019	2019/2020
Ouverture Dossier Disciplinaire	17,00	17,00
Avertissement	15,50	15,50
Exclusion :		
=> Second Carton Jaune	31,00	31,00
=> Carton Rouge direct	42,00	42,00
Incident hors match	62,00	62,00
FORFAITS	2018/2019	2019/2020
Forfait Général :		
=> Seniors	120,00	120,00
=> Jeunes	58,00	58,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais)		
=> Seniors, Féminines, U19, U18	28,00	28,00
=> Championnat U11 à U17	18,00	18,00
Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas)		
=> Seniors, Féminines, U19, U18	55,00	55,00
=> Championnat U11 à U17	35,00	35,00
Clubs ne prévenant pas :		
=> Toutes Coupes Départementales	55,00	55,00
=> Toutes Finales de Coupes Départementales	68,00	68,00
=> Refus de participation à la Finale J. de Souza	68,00	68,00
=> Equipe disputant Match ou Tournoi après forfait	75,00	75,00
=> Forfait Poule Finale	65,00	65,00
=> Pris du kilométrage de déplacement de l'équipe	1,20	1,20
ARBITRES	2018/2019	2019/2020
Absence aux stages obligatoires	40,00	40,00
Absence à une Convocation Officielle d'une Commission	50,00	50,00
OBLIGATIONS DIRIGEANTS	2018/2019	2019/2020
A compter de la date fixée par la Ligue Centre-Val de Loire (par dirigeant manquant et renouvelable le 1er de chaque mois)	25,00	25,00
BAREME KILOMETRIQUE	2018/2019	2019/2020
Nombre de Kilomètres parcourus (aller + retour), selon barème fixé.	0,37 x Km	0,39 x Km
INDEMNITES D'ARBITRAGE	2018/2019	2019/2020
Arbitre :		
=> Seniors - U19 et U18	30,00	30,00

=> Féminines - Jeunes jusqu'à U17	24,00	24,00
=> Coupes du Cher Seniors	30,00	30,00
=> Coupe G. Pichonnat	30,00	30,00
=> Coupe F. Sineau	24,00	24,00
=> Coupe M. Bellaches	24,00	24,00
=> Coupes Féminines	24,00	24,00
Arbitre Assistant :		
=> Seniors - U19 et U18	24,00	24,00
=> Féminines - Jeunes jusqu'à U17	18,00	18,00
=> Coupes du Cher Seniors	24,00	24,00
=> Coupe G. Pichonnat	24,00	24,00
=> Coupe F. Sineau	18,00	18,00
=> Coupe U15	18,00	18,00
=> Coupes Féminines	18,00	18,00

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

• Article 2

a) Forfait Championnat Senior

En cas de forfait d'une équipe dans les Championnats Seniors, les frais de déplacement du club adverse seront remboursés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru Aller et Retour, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.

b) Forfait Championnat des Jeunes

Pour les Championnats U19 à U11, les frais de déplacement seront calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru trajet simple, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.

c) Match remis ou à rejouer

Dans tous les cas où une rencontre serait remise par suite de l'impraticabilité du terrain, décidée par l'arbitre, et alors que l'équipe visiteuse se serait déplacée, ainsi que pour toute rencontre donnée à rejouer par la Commission Coupes et Championnat, le club visité devra rembourser au club visiteur la moitié de ses frais de déplacement calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre trajet aller et retour.

Les dispositions financières prévues aux paragraphes c) devront être réglées entre les clubs dès la fin de ces rencontres. Au cas où le club visité ne voudrait pas satisfaire à cette obligation, le District se chargera de régler l'affaire en litige qui sera assortie d'une amende supplémentaire envers le club défaillant de 20,00 €.

RÉCLAMATIONS

• Article 3

Le montant du droit à toute réclamation est fixé chaque saison par le Comité de Direction. Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant, et mis ensuite à la charge du club déclaré fautif, si celui-ci n'est pas le réclamant. Dans tous les autres cas (lettre non envoyée réglementairement, envoyée hors délai, réserves rejetées.....), ce droit reste acquis au District.